

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal du
6 mai 2014

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 6 mai 2014 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
6 mai 2014

ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 6 mai 2014

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2014
 - 6.3 Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale
 - 6.4 Nomination maire suppléant
 - 6.5 Approbation des nouveaux titres des employés et de l'organigramme
 - 6.6 Conférence Web de la FQM
 - 6.7 Déclaration de formation d'un conseiller
 - 6.8 Formation pour la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
- 7 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*
 - 7.1 Ramonage des cheminées
- 8 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 8.1 Tracteur à pelouse
 - 8.2 Jeudis en chansons
 - 8.3 Autorisation générale pour la recherche de financement
 - 8.4 Offre de services pour l'entretien des aménagements paysagers
 - 8.5 Appui au projet de parc-école de l'École Bon-Pasteur
 - 8.6 Bourses municipales Desjardins
- 9 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
 - 9.1 Adoption du règlement 320 modifiant le règlement 124 dans la zone 40 Ra/c
 - 9.2 Demande à la CPTAQ pour Ferme Pajean
 - 9.3 Programme d'incitation à la plantation d'arbres
 - 9.4 Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 18la
 - 9.5 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 18la
 - 9.6 Demande de la CDEL
- 10 *CORRESPONDANCE*
 - 10.1 Rencontre FQM «Rendez-vous du président»
- 11 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 12 *VARIA*
 - 12.1 Demande d'appui financier et participation à la Soirée hommage Partenaires 12-18
 - 12.2 Tournoi de golf pour la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
 - 12.3 Demande de la Fondation québécoise du cancer
 - 12.4 Demande de contribution Cadets de l'aviation

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



- 13 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE
- 14 LEVEE DE LA SEANCE

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et en fait la lecture.

108-05-2014
Adoption de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

109-05-2014
Inversion de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

110-05-2014
Présentation des comptes

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11985 à 12032	64 381.87 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	30 586.87 \$
Grand total des paiements	94 968.74 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs au 31 mars 2014

Conformément à l'article 176.4 du Code Municipal, la directrice générale dépose deux états comparatifs semestriels, soit un premier qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 mars 2014, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, et un deuxième qui compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget.

111-05-2014
Heure d'ouverture du bureau municipal pour la période estivale

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les heures d'ouverture du bureau municipal soient les suivantes pour la période du 30 mai au 12 septembre 2014 :

Lundi, jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Mardi, mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi : 9 h à 12 h

ADOPTÉE

112-05-2014
Nomination maire suppléant

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal nomme Dave Boissonneault, maire suppléant, pour la période du 7 mai au 4 novembre 2014.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

113-05-2014

Approbation des nouveaux titres des employés et de l'organigramme

ATTENDU que la municipalité a analysé et modifié les responsabilités et les titres d'emploi de certains employés en collaboration avec une consultante en ressources humaines ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'organigramme présenté, les modifications de titres des employés et les modifications dans les responsabilités de chacun, s'il y a lieu, des employés suivants :

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe : Marie Demers
Adjointe administrative : Nathalie Lizotte
Officier municipal en bâtiment, environnement et gestion de l'eau : Dany Bolduc
Journalier à l'entretien : Claude Turgeon
Coordonnateur du service des loisirs et de la culture : Loïc Lance

ADOPTÉE

Déclaration de formation d'un conseiller

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil municipal que le conseiller Benoit Jalbert a déclaré avoir suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

114-05-2014

Formation pour la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à participer à la formation à distance «Facturation et mutation» le 13 mai de 9h à 11h30. La somme requise de 150\$ avant taxes sera puisée au poste FORMATION ET PERFECT. - ADM. (02 13000 454).

ADOPTÉE

115-05-2014

Ramonage des cheminées

ATTENDU que la municipalité a reçu une offre de services pour le ramonage des cheminées pour l'année 2014 de Cheminées Ram-Tech ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de Cheminées Ram-Tech, et autorise l'émission d'un permis de ramonage pour l'entreprise, conformément au règlement 170 sur le ramonage.

ADOPTÉE

116-05-2014

Tracteur à pelouse

ATTENDU que le tracteur à pelouse qui est utilisé actuellement a été acheté en 1994 et qu'il est usé ;

ATTENDU que plusieurs soumissions ont été demandées pour différentes marques et modèles ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un tracteur Kubota GF1800 au coût de 16 110.30\$ taxes incluses chez André Roux.

QUE pour payer la dépense, le conseil municipal autorise l'emprunt de la somme au fonds de roulement.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ADOPTÉE

117-05-2014
Jeudis en
chansons

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la participation de la municipalité pour une somme de 440\$. La somme sera puisée au poste Dons, commandite, promotions (02 70290 999).

ADOPTÉE

118-05-2014
Autorisation
générale pour la
recherche de
financement

CONSIDÉRANT QUE les délais pour produire les demandes d'aide financière sont parfois courts ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal siège habituellement une fois par mois et qu'une autorisation générale pour la recherche de financement serait pertinente afin d'accélérer les délais dans le cadre de certaines demandes ;

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur du service des loisirs et de la culture, Monsieur Loïc Lance, à produire des demandes d'aide financière pour et au nom de la Municipalité de Lyster.

ADOPTÉE

Offre de services
pour l'entretien
des
aménagement
paysagers

Le comité d'embellissement établira ses besoins et se penchera sur la question à leur prochaine rencontre.

119-05-2014
Appui au projet
de parc-école de
l'École Bon-
Pasteur

ATTENDU que l'École Bon-Pasteur a comme projet de refaire l'aménagement de son aire de jeux et qu'un comité a été formé à cet effet ;

ATTENDU que la municipalité participe financièrement au projet en contribuant pour un montant de 25 000\$;

ATTENDU que ce réaménagement améliorera le cadre de vie de tous les élèves de l'école ainsi que des résidents de la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie le projet d'aménagement du parc de l'École Bon-Pasteur de Lyster dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable.

ADOPTÉE

120-05-2014
Bourses
municipales
Desjardins

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Benoit Jalbert comme représentant de la municipalité sur le comité qui analysera les demandes déposées par les candidats admissibles au programme «Bourses d'études municipales Desjardins».

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

121-05-2014

Adoption du projet de règlement 320 modifiant le règlement de zonage 124

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le projet de «Règlement numéro 320 modifiant le règlement de zonage numéro 124 afin d'ajouter un usage dans la zone 40Ra/C.»

ADOPTÉE

ATTENDU QUE la demanderesse Ferme Pajean Inc. a obtenu une autorisation de la commission de protection du territoire agricole du Québec, le 6 juin 2013 au dossier 401070 pour l'exploitation d'une sablière sur partie des lots 16B, 16C et 16D du rang 6, du cadastre du Canton de Nelson dans la municipalité de Lyster sur une superficie de 5,54 hectares ;

ATTENDU QUE cette autorisation est devenue inopérante et de nul effet en raison du défaut par la demanderesse de produire dans un délai de six (6) mois la garantie de 15 000\$ pour l'exécution des travaux de remise en agriculture ;

ATTENDU QUE par sa résolution 077-03-2013 adoptée le 4 mars 2013, la municipalité s'est montrée favorable à appuyer la demande d'autorisation déjà accordé par la Commission ;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal appuie la présente demande et de recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

123-05-2014

Programme d'incitation à la plantation d'arbres

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le «Programme d'incitation à la plantation d'arbre sur notre territoire» proposé par le Comité d'embellissement de la municipalité. La somme maximum de 1 000\$ prévue pour le remboursement des arbres sera puisée au poste Matériaux divers - Embellissement (02 69000 629).

ADOPTÉE

Avis de motion pour un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 18la

Le conseiller Benoit Jalbert donne avis de motion qu'il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin de modifier la zone 18la pour la zone 18la/C et d'ajouter des usages dans la zone 18la/C.

La directrice générale fait la lecture du projet de règlement 321.

124-05-2014

Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 124 dans la zone 18la

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le projet de «Règlement numéro 321 modifiant le règlement de zonage 124 afin de modifier la zone 18la pour la zone 18la/C et d'ajouter des usages dans la zone 18la/C.»

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



125-05-2014
Demande de la
CDEL

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 3 000\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

126-05-2014
Demande d'appui financier et participation à la Soirée hommage Partenaires 12-18

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'achat de 2 billets au coût de total de 36\$ pour la Soirée Hommage 12-18 qui aura lieu à Lyster le 28 juin 2014. Le conseil autorise également une aide financière au montant de 200\$ pour la tenue de cette activité. La somme totale de 236\$ sera puisée au poste Dons, commandite, promotions (02 70290 999).

ADOPTÉE

127-05-2014
Tournoi de golf pour la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de quatre personnes au tournoi de golf au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu vendredi le 6 juin 2014. La somme de 115\$ par personne pour un total de 460\$ sera puisée au poste Dons, commandite, promotions (02 70290 999).

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

128-05-2014

Demande de la
Fondation
québécoise du
cancer

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

129-05-2014

Demande de
contribution
Cadets de
l'aviation

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 50\$ en appui financier aux Cadets de l'aviation Escadron 814 Optimiste Plessisville. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

130-05-2014

Aménagement
intérieur de la
Gare

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la rénovation intérieure de la Gare selon l'estimé établi par M. Bertrand Fournier. La somme sera puisée au poste Entretien et réparation Gare (02 70259 522).

ADOPTÉE

131-05-2014

Adoption du
procès verbal
séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

ADOPTÉE

132-05-2014

Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 47.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6^e jour de mai 2014.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière